

Aperçu du fonds — FPG Sélect

FPG Sélect Portefeuille Sécuritaire Simplicité Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2009	Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée	Valeur totale du fonds: 231 956 608 \$
Date d'établissement: octobre 2006	Nombre total d'unités en circulation: 15 232 178	Rotation du portefeuille: 5,32 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus 75/75	1 000	2,20	1,69	15,0201	6 326 279
RevenuPlus	25 000	2,20	1,69	13,0581	173 419
SuccessionPlus	10 000	2,20	1,69	15,0201	888 729

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

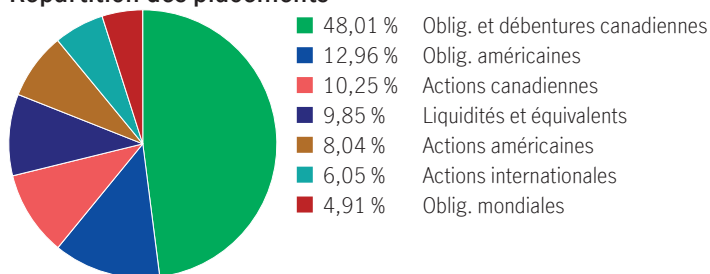
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Sécuritaire Simplicité Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements canadiens à revenu fixe et de titres du marché monétaire canadien.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds obligations Manuvie	31,40 %
Fonds d'obligations univers canadien Manuvie	17,75 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	12,96 %
FNB ingénieurs d'obligations à court terme Manuvie	4,99 %
Catégorie d'actions mondiales Manuvie	4,87 %
Fonds mondial de titres d'infrastructures cotés Manuvie	3,92 %
Catégorie de dividendes mondiaux Manuvie	3,90 %
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	3,49 %
FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	2,52 %
Fonds de placements canadiens Manuvie	2,49 %
Total	88,29 %

Total des placements : 15

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

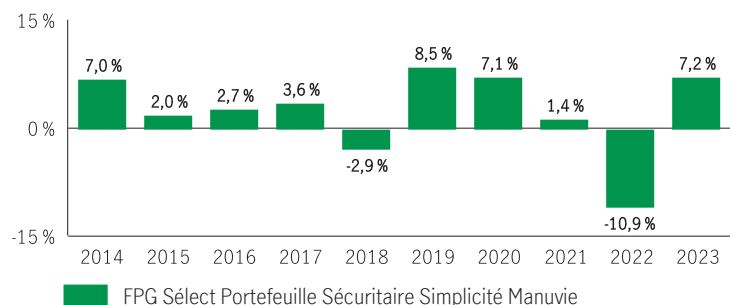
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 270,06 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,42 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez		Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit		- Vous et votre conseiller décidez du taux. - Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants :	%	- Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. - Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. - Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. - Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
	moins de 1 an après la souscription	5,50	
	moins de 2 ans après la souscription	5,00	
	moins de 3 ans après la souscription	5,00	
	moins de 4 ans après la souscription	4,00	
	moins de 5 ans après la souscription	4,00	
	moins de 6 ans après la souscription	3,00	
	moins de 7 ans après la souscription	2,00	
	plus de 7 ans après la souscription	0,00	
Frais modérés *	Retrait dans les délais suivants :	%	
	moins de 1 an après la souscription	2,50	
	moins de 2 ans après la souscription	2,00	
	moins de 3 ans après la souscription	1,50	
	plus de 3 ans après la souscription	0,00	
Sans frais	Vous ne payez rien.		Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

* Les options **frais de souscription reportés** et **frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 2. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus 75/75	2,20	1,69	—
RevenuPlus	2,20	1,69	0,75
SuccessionPlus	2,20	1,69	0,35

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Portefeuille vise à générer un revenu tout en préservant le capital. Le Portefeuille est un portefeuille de répartition stratégique de l'actif. Il investit dans d'autres fonds communs de placement, notamment dans des fonds à revenu fixe et des fonds du marché monétaire canadiens. Le Portefeuille peut également investir dans des fonds d'actions canadiennes et étrangères, dans les limites autorisées.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus 75/75	1 000 000	1,70	1,36	16,1421	39 966
RevenuPlus	1 000 000	1,71	1,36	14,0815	10
SuccessionPlus	1 000 000	1,70	1,36	16,1421	17 671

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus 75/75	1 000	1,15	0,92	16,1660	5 518
RevenuPlus	25 000	1,15	0,92	15,1954	10
SuccessionPlus	10 000	1,15	0,92	16,1660	—

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
www.gpmanuvie.ca
1-800-355-6776 Québec et service en français
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec